

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 31 OCTOBRE 2019 - SALLE DU CONSEIL COMMUNAL D'OLLON, HÔTEL DE VILLE, 1867
OLLON

Président : M. Alexandre FAVRE
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : Mme Dominique CHESSEX
Mme Fabienne LA ROSA
Huissier : M. Albert BERTHOLET

Après les salutations d'usage, le Président remercie la Commune d'Ollon pour la mise à disposition de la salle.
Il ouvre la séance n°20 de la législature 2016-2021.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel dénombre 64 personnes présentes, 5 excusés et 1 personne annoncée avec du retard

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président ajoute une modification :

Point 1.4 : communications du Président

point 1.5 communications de la Municipalité

Il n'y a pas d'autre demande de modification, M. Le président donne lecture de l'ordre du jour modifié.
N'appelant pas d'autre remarque, celui-ci est **accepté à l'unanimité** des membres présents, tel que modifié.

L'Assemblée compte dès à présent **65 Conseillers présents** dans la salle, suite à l'arrivée de la Conseillère annoncée avec du retard.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

Le procès verbal est mis en discussion. Aucune modification n'est demandée, il est soumis au vote et **accepté à la majorité**, 1 abstention, des membres présents.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Courriers

- Lettre du groupe PSA qui fait remarquer que la salle de musique de la Grande-Eau n'est pas d'un confort extrême pour les personnes qui ont de la peine à se mouvoir. M. le Président en est conscient, raison pour laquelle il y a ce soir un ascenseur, en espérant que cela compense les désagréments de la première séance.
- Lecture du courrier émanant de l'EA, joint au présent procès-verbal. M. le Président conçoit ne pas avoir envoyé la réponse originale du SCL, il s'agit d'un oubli de sa part. Toutefois, étant donné que le lendemain du Conseil, l'Entente Aiglonne a écrit au SCL pour se plaindre que ça n'allait pas, elle a reçu une réponse de leur part. M. le Président considère que la réponse demandée leur a été apportée et réitère ses excuses. Dans son courrier, la réponse décrite par l'Entente Aiglonne mentionne l'Art. 57. Celui-ci décrit très bien qu'il peut être fait un résumé. On peut discuter sur ce que veut dire un résumé, pour sa part, M. le Président a l'impression d'avoir fait les choses justes, en faisant un résumé, il en reste donc là.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Maude ALLORA, Municipale

1 communication :

- **ARASAPE** : lors de l'assemblée intercommunale du 10 octobre 2019, les communes ont, sur suggestion de la commission de gestion, renvoyé la proposition de budget 2020 de l'Accueil de jour des enfants à l'Exécutif, le déficit à charge des communes ayant subi une hausse considérable en comparaison avec le budget 2019. Dès lors, le comité de direction a retravaillé le budget afin de soumettre une nouvelle version qui tient compte des remarques émises par les communes. La prochaine assemblée se tiendra le 21 novembre.

Grégory DEVAUD, Municipal

3 communications :

- **Résultats vendanges 2019** : la commune d'Aigle a encavé 89'251 kg de chasselas dans sa cave communale, (soit le 100% du quota) avec une moyenne de 72,37° Oe. 2'409 kg de chasselas à la cave coopérative vinicole, (soit 100% du quota) avec 76,22° Oe et 4'622 kg de cépage rouge, (soit 51,15% du quota) à une moyenne de 88° Oe. A noter que le Clos Maijoz, 1er Grand cru Vaudois, a été récolté le dernier jour des vendanges, et a atteint la barre des 81° Oe, ce qui nous permettra normalement d'obtenir à nouveau cette distinction de Premier Grand cru Vaudois.
- **Step régionale** : cette association intercommunale AERA a été validée le 21 août 2019 par le Conseil d'Etat vaudois. L'association ainsi créée a tenu son assemblée constitutive le 8 octobre dernier et a

nommé ses organes, à savoir un comité de direction, des municipaux, et deux autres représentants de comité de direction, dont M. DEVAUD a le plaisir de présider, ainsi qu'un conseil intercommunal qui sera présidé par M. Roberto VALTERIO d'Ollon. M. Régis JOLY ayant été nommé Secrétaire du conseil intercommunal ainsi que du comité de direction. Le préavis leur parviendra ces prochains jours pour les opérations de mise en route traditionnelle de législature ainsi que pour leur permettre un budget de fonctionnement pour l'année à venir, et surtout, pour lancer la suite des étapes, à savoir les avants-projets de cette step régionale.

- **Nomenclature** (noms de rues) : ce dossier remonte à plusieurs décennies et a été repris ces dernières années par MM. DEVAUD ET DUROUX, en collaboration avec l'Office de la population et les services techniques. Aujourd'hui, 3 ou 4 étapes ont été identifiées pour redonner ou modifier les noms de rues de manière objective, afin de déterminer les types de voies (rues, chemins, allées) et surtout de pouvoir donner des noms à des rues ou des chemins qui n'en ont pas. Ceci principalement pour des questions sécuritaires, pour que le service de la protection à la population puisse atteindre le bon endroit au bon moment. La première étape décidée par la Municipalité, élément déclencheur il y a plusieurs années, est le chemin des lles, qui est numéroté de 1 à 100 ainsi que d'autres chemins en plaine. La suite des opérations est le courrier aux propriétaires et la pose de panneaux, tout ceci en collaboration avec la Poste, l'office de l'information du territoire et de la population pour la suite du programme. M. DEVAUD se tient à disposition pour toutes questions.

Frédéric BORLOZ, syndic

1 communication :

- **achat oeuvre d'art** : grâce à un généreux mécène, la Municipalité a pu acquérir très partiellement une oeuvre d'art. Comme une communication sera faite ces prochains jours, M. BORLOZ n'en dit pas plus et laisse la surprise. Sujet délicat pour certains, la commune est néanmoins très heureuse d'avoir fait cette acquisition et trouve très intéressant d'avoir des personnes qui s'intéressent à ça et qui sont prêtes à essayer d'embellir les rues d'Aigle. Des personnes qui, spontanément, se désignent par leur choix d'artiste, d'oeuvre d'art et de coin de pays et y mettent de leur poche pour contribuer à ce que cette ville augmente son patrimoine culturel. Il est un aiglon fier de communiquer cette information et espère que les médias viendront au rendez-vous du 11 novembre prochain pour découvrir cette curiosité extraordinaire et surtout le nom du mécène qui a permis cette acquisition par la commune d'Aigle.

M. le Président reprend la parole pour adresser ses félicitations à :

- M. Michel MAYOR pour son prix Nobel

- Kaylan DUBUIS, 5 ans, pour son titre de champion du monde de danse hip-hop dans la catégorie des moins de 7 ans

- M. Frédéric BORLOZ, syndic, fraîchement réélu au Conseil National et qui continuera à défendre notre coin de pays.

L'Assemblée les applaudit.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2019-11 DU 9 SEPTEMBRE 2019 RELATIF À L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2020-2021

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR) donne lecture du rapport de la commission des finances.

DISCUSSION :

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) : beaucoup de Conseillers sont d'accord avec les conclusions du rapport de majorité de la COFIN, ce qui n'est pas son cas, car il trouve qu'il y a trop d'inconnus. On est tous plutôt contents lorsque les impôts baissent, il est donc toujours difficile de s'y opposer. Cependant, nous devons réfléchir quand il s'agit d'impôt sur les personnes physiques. Il se doit de rappeler que c'est peut-être lié à des diminutions de prestations, et que, finalement, l'imposition sur la personne physique est quand même la manière la moins inégalitaire de répartir la richesse. Comme l'a relevé le Président de la COFIN, il y a un certain nombre d'incertitudes : la RIE III nous coûtait un peu près un demi-million de francs, comme l'avait mentionné le Syndic il y a quelques années, mais il s'est rajouté depuis, la facture sociale, que l'on peut saluer puisqu'elle fait quand même diminuer les impôts de la population générale. Mais cela va coûter puisqu'il y a une diminution de rentrées. En particulier parce qu'on pourra augmenter les déductions des frais médicaux et les frais de garde pour enfants. Il a demandé à la Municipalité si elle avait un chiffre, elle ne l'a pas donné. Absent le soir de la réunion de la COFIN, M. BOREL assure que ce qu'il dit ce soir, il l'a partagé avec les autres membres de la commission dont il fait partie. Il ne s'exprime donc pas derrière leur dos.

La certitude que l'on a est que l'on perd de l'argent malgré le fait que nous allons gagner un demi-million de francs avec le transfert de l'AVASAD au Canton. On est gagnant, l'opération jusque-là est blanche. Sauf qu'il y a quand même ces déductions fiscales qui sont bien pour la population mais un peu moins bien pour les recettes de la commune et qui représentent un certain montant à charge de celle-ci. C'est entre CHF 350'000.- et CHF 400'000.- de pertes fiscales pour la commune, sans parler de la diminution des déductions pour les frais de garde. Donc on voit que l'on perd un peu de substances fiscales. Il y a aussi des incertitudes qui ont été dites qui lui paraissent plutôt inquiétantes comme celle de penser qu'il y aura une nouvelle clé de répartition de la population intercommunale, que la situation sera meilleure que celle que l'on a maintenant. On aura une situation qui sera la même, espérons-le, mais on doit penser qu'elle peut être pire. En effet, beaucoup de communes grognent sur cette péréquation qui est un problème. Puis, il y a la facture sociale en question, sans que l'on sache exactement à quelles sauces les communes vont être mangées. On ne sait pas s'il va falloir diminuer de 3 ou 4 points d'impôts pour les passer au Canton, c'est donc une incertitude. En revanche, les certitudes que nous avons, sont nos charges communales qui vont augmenter comme celles de l'accueil de jour. Par rapport au compte 2018, le budget révisé pour la commune c'est plus CHF 600'000.-. Ce n'est quand même par rien et c'est une dépense incontournable et une vraie prestation à la population.

Cette semaine, les Conseillers ont vu un préavis concernant un système pour récolter les déchets ménagers. Mais au moment où on nous propose de faire une diminution d'impôt, la Municipalité nous annonce que l'on va créer une nouvelle taxe. Est-ce vraiment intelligent, est-ce vraiment logique de créer une taxe, car cela veut dire au fond, un impôt, mais un impôt où tout le monde paie la même chose, que l'on soit riche ou pauvre. Tous ces éléments lui font penser que la prudence devrait nous faire dire de ne pas baisser les impôts. Et nous ne serions pas isolés dans le canton puisque deux tiers des communes n'ont pas fait cette diminution. Dans le district, à son avis, seul Villeneuve l'a fait. Il espère que les Conseillers comprennent le sens de son refus de ce préavis, qui est bien pour préserver les finances communales et permettre d'assurer des prestations. M. BOREL rappelle quand même que peut-être et espère, que ce soir nous allons voter un préavis qui montre que nous, Autorités, nous avons des ambitions pour cette ville et que nous allons donc nous endetter, ce qui veut dire que nous aurons un peu plus de charges et que ces charges, il faudra bien les financer. En outre, il faut se rappeler que baisser les impôts c'est facile, les remonter est un peu plus difficile, surtout en période électorale pour l'année prochaine. M. BOREL remercie l'Assemblée de l'attention portée et demande de bien réfléchir avant de voter ce préavis.

M. Stéphane **TILLE** (UDC) : avec ce transfert des charges de l'AVASAD entre les communes et le canton, Aigle bénéficie d'une situation avantageuse. On va bénéficier d'une baisse des charges, c'est-à-dire des dépenses en moins, d'environ CHF 980'000.- pour notre commune. De ces CHF 980'000.-, la Municipalité propose de reporter CHF 330'000.- pour le contribuable et CHF 650'000.- pour la commune. Les finances communales ne sont pas en crise, mais celles des concitoyens le sont de plus en plus. Ces 14 dernières

années, la marge d'autofinancement de la commune a été supérieure aux prévisions, les exercices ont toujours été excédentaires. De plus, la croissance régulière de la population, avec toutes ces constructions, apporte des nouveaux contribuables dans la ville. Les importants investissements prévus prochainement peuvent être sans difficulté financée par un emprunt. Ainsi, la recherche d'une marge d'autofinancement plus importante ne doit pas être un but en soi à suivre pour la ville. Avec l'amendement déposé, nous proposons une solution supportable, puisque la proposition est de répartir l'économie de CHF 980'000.-.

Amendement proposé par M. Stéphane TILLE

1. de modifier l'article premier de l'Arrêté d'imposition 2020-2021 comme suit :
 - Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers (en pourcent de l'impôt cantonal de base) : 65.0%
 - Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales (en pourcent de l'impôt cantonal de base) : 65.0%
 - Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise (en pourcent de l'impôt cantonal de base) : 65.0%
2. d'adopter l'Arrêté d'imposition pour les années 2020-2021 ainsi modifié
3. identique au point 2 des conclusions du préavis.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : la Municipalité savait que baisser les impôts allait susciter quelques questions, mais ne pensait pas que ce n'était pas assez. Être la commune qui a le taux le plus bas du district est quelque chose de très ambitieux et respectueux. Ce n'est pas raisonnable d'aller plus loin dans la baisse d'impôt, car en début de législature, il y a eu un partage d'objectifs entre le Conseil et la Municipalité. Une stratégie partagée puisqu'elle a été votée, il s'agissait d'un taux d'impôt pour la législature. L'idée de ce taux d'impôt était de faire avec les recettes perçues auprès des citoyens. Aujourd'hui, la Municipalité a comme attitude, de démontrer qu'elle fait avec, qu'elle est respectueuse à la fois de la décision du Conseil, mais aussi des citoyens. M. BORLOZ ne pense pas qu'aller plus loin soit raisonnable et a aimé l'appréciation positive des comptes de M. TILLE.

En ce qui concerne l'augmentation, comme l'a très bien expliqué M. TILLE, ce n'est pas une affaire blanche, mais une affaire bénéficiaire pour la commune. Et bénéficiaire en cas de baisse d'impôt. Il s'agit d'une affaire dans laquelle nous ne perdrons pas d'argent puisque la charge qui a été enlevée est plus importante que la baisse de ce 1,5 point d'impôts. Globalement, cela veut dire que nous restons sur la même stratégie que le début. C'est un événement extérieur qui fait que nous aurons quelques économies, ce n'est pas notre choix. Comme par exemple le Canton et les communes qui ont changé des éléments de la péréquation durant ce début de législature. Cela a eu des effets positifs ou négatifs sur nos comptes, mais cela ne nous a pas fait changer les impôts pour autant. M. BORLOZ tient à garder cette stratégie-là et pense que c'est un gage de confiance vis-à-vis de la population d'Aigle, pour tous ceux et celles qui paient ou non des impôts, car malgré tout, le regard que peut avoir le citoyen, quelque soit son niveau social, sur les Autorités au sens large du terme, est renforcé par un lien de confiance, ce qui concerne aussi l'appréciation fiscale.

Au mot "ambition", nous ne devons pas coller le mot "endettement". On peut avoir des ambitions sans forcément s'endetter. Plein de choses vont encore être faites les années à venir et on va continuer à maîtriser nos dettes. Même si tout à l'heure, un gros projet pour Aigle va être discuté, il est important de garder le cap stratégique. C'est bien de dire qu'il faut le faire avec l'argent du contribuable que nous avons choisi comme stratégie. C'est important aussi de maintenir ça. Le budget qui a été déposé, la COFIN le sait, est un budget équilibré, et c'est un budget qui intègre les plus grosses sommes du réseau d'accueil de jour qui devraient diminuer. Aujourd'hui, nous ne faisons que confirmer qu'avec les montants perçus auprès de la population, nous faisons des propositions, et avec vos choix et la gestion municipale, on démontre à la population que l'on perçoit juste et que l'on continue ainsi.

Si nécessaire, M. BORLOZ essaiera, dans le 2ème débat de la soirée, de convaincre que l'on peut investir cette somme sans brandir le spectre de la hausse des impôts, et que l'on pourra encore faire d'autres choses.

Comme à chaque gros investissements qui ont été faits, tout le monde a eu peur de ne plus avoir assez d'argent pour faire autre chose, et au final, on peut le faire, car la seule question qu'il faut se poser, c'est de maintenir le trend de la tendance à la diminution de la dette. Comme mentionné, à chaque investissement on augmente la dette et ce qui compte, c'est que l'année suivante, elle commence déjà à diminuer. M. BORLOZ ne sait pas de quoi seront faites les années à venir, mais il sait que cela fait 15 ans que la dette diminue. Parce que le mécanisme mis en place fait qu'à chaque fois, dans l'élaboration des budgets et la gestion annuelle que l'on fait, on essaie toujours d'avoir cette marge de liquidité qui fait que chaque année, on diminue nos dettes. L'important n'est pas d'avoir une dette plus élevée comme aujourd'hui, mais ce sont les investissements faits, notamment sur les terrains achetés que l'on désinvestis et que l'on continuera à désinvestir. Mais l'important c'est qu'à chaque fois elle diminue.

La commune n'est pas une machine à distribuer la richesse. Il n'y a pas de richesse, il n'y a que des biens communautaires, et la Municipalité est là pour gérer ces biens. On peut discuter d'une distribution de richesse lorsqu'on parle de la Confédération, car c'est une machine qui fonctionne différemment, avec des missions très différentes de celles d'une commune, mais aussi bien, historiquement dans l'application d'aujourd'hui, les communes ne sont pas des machines à distribuer de l'argent, elles sont des outils gestion de biens communautaires. Les incertitudes dont M. BOREL faisaient mention, sont là à chaque fois que l'on décide de voter un taux d'impôt. Il y a la Municipalité qui propose ce qu'elle imagine qu'il va se passer et il faut y croire. On ne connaît ni la situation ni les comptes de demain. Peut-être seront-ils bien meilleurs ou peut-être un peu plus durs, mais ces incertitudes-là ne sont pas plus grandes à présent qu'elles ne le seront demain, se sont des incertitudes normales que vivent toutes les municipalités, tous les états et gestionnaires d'entreprises du monde. Il est difficile de pouvoir prévoir l'avenir. Malgré tout, dans la mesure où cette année nous présentons un budget équilibré, que dans ce budget sont intégrés des sommes plus élevées que ce qu'il y aura au final, on a encore de la marge. M. BORLOZ ne voit aucune raison de ne pas appliquer cette baisse d'impôt.

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) : c'est bien d'avoir le bien commun, il fait partie de la répartition de la richesse. Le fait d'avoir des prestations qui sont meilleures, quand on sait que l'accueil de jour va augmenter, fait partie de cette richesse commune que les impôts permettent de faire. Ce sont des prestations, mais en réalité, il y a le fait qu'on a besoin d'argent pour pouvoir créer des infrastructures et offrir des prestations à la communauté. Il a été dit que c'était une question de nuance, il y a plein d'arguments mentionnés dans le rapport de la COFIN, mais les conclusions sont des incertitudes. Vous dites que les incertitudes font qu'on est à l'aise et que nous pouvons baisser les impôts. M. BOREL pense quand même qu'il y a un certain nombre d'indicateurs qui commencent à être au rouge et trouve que justement, garder la même fiscalité est la stabilité, comme l'ont fait deux tiers des communes. Et s'adressant à l'Assemblée : "pensez bien avant de voter".

M. Cédric **ALLORA** (Alt.-Verts) a bien entendu les arguments du Syndic, on peut se réjouir que cette bascule soit favorable à notre commune. Comme l'a dit M. BOREL, il y a aussi le fait de l'instabilité qui est plus ou moins planifiée due à la RIE 3 qui va arriver et le package de la facture sociale qui a été mis en place pour ce compromis à la vaudoise. Dès lors, il y a une augmentation pour l'année prochaine de 1,5 point d'impôts sauf que, en 2021 on annonce déjà -1 point, et en 2022 -1 point au niveau cantonal. On sera déjà à -0,5 point. Il propose donc un amendement dans ce sens. Plutôt que de descendre à 1,5 point d'impôts, ce serait de le descendre à 0,5 pour la fin de la législature et en fin de législature, revoter un taux d'imposition pour la législature suivante.

Amendement proposé par M. Cédric ALLORA

Modification du point 1 :

1. d'adopter l'Arrêté d'imposition à 67%, soit -0.5% par rapport à l'Arrêté actuel.

M. Cédric **ALLORA** (Alt.-Verts) : par rapport à l'augmentation de la population, cela va aussi demander un investissement dans les infrastructures. Nous avons déjà voté un collège, nous savons que nous allons gentiment arriver à saturation et que les projets de construction au niveau scolaire vont augmenter.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) a une question pour M. BORLOZ quand il dit que la dette diminue. En reprenant le rapport d'année en année, il était vrai pour ces dernières années jusqu'en 2018, où, s'il ne fait erreur, d'après

le rapport de gestion, elle a passé de 55 millions à 57 millions, pouvez-vous le confirmer ? Ensuite, dans la façon dont le calcul a été fait à la séance de la COFIN, car on dit que l'on a un un taux d'impôt de 154,5% pour le canton, auquel il faut ajouter 67.5 pour arriver à ce célèbre 222. Si sa mémoire est bonne, ce n'est pas ainsi qu'il se calcul, il semble qu'il faut prendre le 100% des impôts et qu'on applique un taux 0,675 sur celui que l'on paie au canton. Sa question est de savoir pour le citoyen lambda, avec cette bascule d'impôt, est-ce qu'il va payer strictement la même somme d'impôt ou est-ce qu'au contraire, il va y avoir une augmentation ou une diminution qui serait cachée par l'astuce arithmétique.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : si on ne déposait pas un budget équilibré, on pourrait rentrer en discussion sur quel est le taux idéal à appliquer. On parle de baisse, de hausse, il n'y a aucune raison d'essayer de chercher qu'elle serait le meilleur taux. Là, on a un report de charge qui est évalué en accord avec les communes à 1.5 points, il ne cherche pas le meilleur taux, il cherche à appliquer quelque chose qui correspond à une situation neutre s'il n'y avait pas eu ce report de charge. On ne s'en sort pas si on essaie de trouver le meilleur taux, c'est un débat en soi qu'on était tous d'accord d'avoir en début de la prochaine législature. La question à se poser est de savoir si on a cette bascule-là. Au final, le contribuable vaudois paiera moins d'impôts. Parce que le Canton reprend 2.5 points correspondant aux déductions supplémentaires qui peuvent être faites liés à l'assurance-maladie qu'on estime aujourd'hui à 30 millions. Mais on ne peut pas intégrer ça. C'est la technique que défend la commune de Lausanne. Il y a un moment donné où, quand on ne sait plus comment argumenter, on élargit le cercle de vue en cherchant les arguments qui ne sont pas directement liés au taux d'impôt. M. BORLOZ ne trouve pas juste de discuter de ça, se sont des éléments extérieurs et avec ces éléments extérieurs, nous sommes toujours en train de changer le point d'impôt. Ils font partie de ces incertitudes, ce sont des décisions politiques de l'extérieur qui peuvent influencer sur notre ménage. Mais elles sont aussi prises à la Confédération parfois, qui décide que les communes bénéficient d'une quelconque aide. Mais on ne baisse pas le taux d'impôt pour autant. Il pense qu'il ne faut pas trop s'attarder sur ces éléments extérieurs.

M. BORLOZ a tenté d'expliquer que la dette peut monter. La question, c'est le rapport entre l'investissement que l'on fait et le niveau de la dette l'année d'après. Il est clair que si l'on fait un investissement de 2 millions alors que la dette est de 10 millions, on arrive dans le courant de l'année à 12 millions de dettes. Si en fin d'année on a 11,5 millions, c'est précisément que l'on amorti la dette. Cela veut dire que l'on a augmenté la dette et qu'on la rediminue immédiatement après. C'est cette tendance-là qui est, à son avis, la plus importante. Et c'est celle-ci qu'il faudra absolument que nos successeurs soient attentifs, à maintenir ce mécanisme. Et là, le Conseil communal devra être aussi très attentif à ce que chaque année, même si on a des investissements, que l'augmentation de la dette soit à la fin de l'année, inférieure à l'investissement qui a été réalisé.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR), pour répondre à M. BELLWALD : comme principe, il y a un impôt cantonal de base. C'est là-dessus que tout est calculé, que les tabelles sont faites. Ensuite, le Canton et les communes se basent toujours sur cet impôt cantonal de base. S'il augmente, il est à 100. Le Canton est à 150, il va augmenter un peu, les 66% proposé pour la commune d'Aigle, ce n'est pas 66% du nouvel impôt cantonal, mais 66% de l'impôt cantonal de base à 100. Si le Canton augmente de 10 et que la commune baisse de 10, le total sera toujours le même pour multiplier l'impôt cantonal de base.

Si nous sommes là ce soir à discuter de ce taux d'imposition, c'est que le Canton a repris l'AVASAD et qu'il a voulu faire une bascule. Il a négocié avec les associations de communes et à la base, c'était de ne rien changer au niveau des communes; l'un qui augmente, l'autre qui baisse et faire un statu quo. Des communes perdent et d'autres gagnent. Certaines communes perdantes n'ont pas baissé leurs impôts, parce que dans cette opération, elles perdent de l'argent, et si elles font la bascule, elles seront en difficulté. La commune d'Aigle a reçu le beurre. La bascule fait qu'on va gagner aux alentours de CHF 500'000.-, alors il ne faut pas encore vouloir l'argent du beurre. Parce que ça commence à devenir difficile. Comme président de la COFIN, ainsi que tous ses membres qui ont rédigé ce rapport, ils sont heureux et à l'aise. Une proposition a été faite, certains disent qu'il faut baisser plus, d'autres disent de ne pas baisser, c'est la preuve qu'on est joliment dans le tir. Restons vaudois et adoptons l'Arrêté d'imposition tel qu'il est proposé par la Municipalité et la COFIN, qui a analysé toutes ces variations, qui connaît les incertitudes et qui n'a pas vu de verre à moitié plein, ni de verre à moitié vide, mais qui a vu le verre à son juste niveau.

M. Louis **GOY** (Alt.-Verts) : il est vrai que cette discussion est calme et apaisée, il y a des pour et des contres. Il a compris que si on garde le taux actuel, chacun d'entre nous paiera le même impôt que l'année dernière. Si

on va dans le sens de la proposition de la Municipalité, on paiera moins d'impôt communal l'année prochaine. Dans ces conditions, il demande que le vote sur la décision finale se fasse à bulletins secrets.

M. Jean-Marc **CROUSAZ** (PLR) : On discute de ce taux d'imposition, parce que le Canton a décidé de faire cette modification. Mais sans cette modification, cette question ne se poserait que dans deux ans avec la nouvelle législature. Il pense qu'on ouvre une porte aujourd'hui mais cette discussion ne doit pas se faire ce soir. Aussi, il propose de maintenir la balance telle que proposée et de reprendre cette discussion dans le cadre de la nouvelle législature.

La discussion est close.

M. le Président demande à M. ALLORA s'il maintient le point 2 de la conclusion du rapport tel que présenté, ce qui est le cas.

M. le Président prend le soin d'avertir les Conseillers que les votes sur les amendements laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond.

VOTE SUR L'AMENDEMENT PROPOSE PAR M. CEDRIC ALLORA

Refusé à une large majorité

VOTE SUR L'AMENDEMENT PROPOSE PAR M. STEPHANE TILLE

Refusé à une large majorité

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES, identiques sur le fond à celles du préavis municipal :

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous demande de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis n° 2019-11 du lundi 9 septembre 2019
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter l'Arrêté d'imposition tel que présenté pour les années 2020-2021
2. d'autoriser la Municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation

Accepté à l'unanimité : 47 - Refus : 16 - Abstention : 1

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2019-08 DU 1ER JUILLET 2019 RELATIF À LA DEMANDE DE CRÉDIT DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPECTACLES BAPTISÉES "ESPACE ÉVÉNEMENTS DES GLARIERS" AINSI QU'UN PARKING SOUTERRAIN DE 180 PLACES POUR UN MONTANT DE CHF 24'700'000.-

M. Clément **REBER** (PLR) donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) explique la raison du rapport de minorité. M. le Président prie M. BELLWALD de se contenter de lire son rapport, les commentaires éventuels devant être développés lors de la discussion qui suivra.

DISCUSSION :

M. Patrice **BADAN** (UDC) : si l'esprit du préavis 2015-08 relatif au concours d'architecture avait été respecté, il n'y aurait pas eu de gagnant du concours. La contrainte financière qui faisait partie intégrante du cahier des charges du concours mentionnait un chiffre maximum de 16,5 millions, et on parlait bel et bien de la construction d'une salle multifonctions, avec un parking de 180 places en souterrain. Force est de constater que ces contraintes n'ont pas été respectées. On nous présente aujourd'hui un projet pharaonique qui a explosé de 50% pour arriver à un montant de 24.7 millions. Avec une marge d'erreur de 15%, le coût final sera très probablement de plus de 28 millions. En cas d'acceptation de ce projet, c'est un quart de notre endettement possible qui sera englouti. Selon les projections de la commune, à la fin de la construction, le plafond d'endettement sera atteint et nous n'aurons plus de marge de manoeuvre pour de gros projets, notamment des infrastructures sportives, des rénovations de bâtiments ou de collèges. A son avis, le Conseil doit pouvoir répondre au minimum par l'affirmative aux questions suivantes, avant de pouvoir donner son accord à un tel projet :

1. Avons-nous les moyens d'investir sans péjorer d'autres projets et sans devoir augmenter les impôts à moyen terme.
2. Avons-nous les moyens de supporter la charge annuelle sur la marge d'autofinancement annuelle qui en résultera.
3. Est-ce que ce projet répond aux besoins de la population et des sociétés locales.

A la question 1, nous avons la possibilité de financer ce projet en nous endettant. Mais nous atteindrons le plafond d'endettement et nous n'aurons plus de marge de manoeuvre à moyen terme pour d'autres projets sans augmenter les impôts.

A la question 2, il faut tout d'abord relever qu'un gros poste a été évoqué dans les rapports mais dont le chiffre a été complètement éludé, il s'agit des frais de remise en état, que l'on appelle également les frais de maintien de la valeur. En prenant le chiffre très bas de 1% du coût de construction, on arrive à une moyenne de CHF 250'000.- par année. Il est évident que les 3 à 5 ans après la fin de la construction, il ne devrait rien y avoir mais cependant, ce type de charge interviendra rapidement, notamment à cause de l'usure provoquée par la fréquentation. Il faut également tenir compte du coût de la cellule de promotion qui s'élèvera au minimum à CHF 50'000.- par année, en tout cas en début. M. BADAN pense qu'un récapitulatif de l'incidence financière totale annuelle n'est pas superflue. On aura :

- des intérêts : CHF 490'000.
- le remboursement de la dette : CHF 500'000.-
- des charges d'exploitation : CHF 269'700.-
- des frais de remise en état du maintien de la valeur : CHF 250'000.-
- le coût de la cellule de promotion : CHF 50'000.-

Ce qui représente un total des dépenses "sorties de fond" par année de CHF 1'559'700.-. A cela, il faut déduire :

- les recettes du parking : CHF 282'300
- les recettes de la salle : CHF 270'000.-

Ce qui donne un total de recette CHF 552'300.- .

Total d'incidences financières net, à savoir les dépenses, sans déduction des recettes, donnent un décaissement net par année de CHF 1'007'400.- en moyenne sur les cinquante prochaines années. Il s'agit en fait des CHF 700'000.- mentionnés par la commission des finances. Tous ces frais de maintien de valeur qui ont été éludé de CHF 250'000.- + les frais de la cellule de promotion de CHF 50'000.-.

A la question 3, ne s'agissant pas d'une salle polyvalente mais d'une salle de spectacle de capacité importante, il s'agit clairement d'une salle disproportionnée qui ne répond pas aux besoins de la majorité des sociétés locales.

Pour toutes ces raisons, M. BADAN invite les Conseillers à voter NON à ce projet pharaonique en demandant à la Municipalité de revenir avec un projet à la hauteur de nos moyens, répondant aux besoins de la population et des sociétés locales.

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) a entendu beaucoup de chiffres. Il faut quand même un moment donné, se poser la question : les flyers de début de législature ne mentionnaient-ils pas que l'on était pour ou contre une grande salle ? Cela ne fait-il pas plusieurs années que l'on aimerait une grande salle pour nos sociétés locales ? Maintenant, on l'a, peut-être. Il faut aussi avoir parfois un peu de plaisir et d'ambition pour un projet qui est beau et qui apporte un rayonnement à une ville, un chef-lieu de district. Ce projet a du sens pour les sociétés locales et pour la population qui l'attend. M. BOREL est d'accord avec toutes les conclusions de la commission ad'hoc et des finances, mais c'est une grosse dépense qui paraît obligatoire. Quand on fait une grosse dépense pour les écoles, on ne peut pas ne pas la faire car il y a de plus en plus d'élèves à loger, qu'ils puissent avoir un joli lieu où ils puissent s'instruire. La grande salle, c'est un peu du luxe selon certains, et pour d'autres, elle rapporte quelque chose, c'est une vraie prestation que la ville d'Aigle veut offrir. Elle répond également à un besoin. En réfléchissant, on espère l'acceptation de ce préavis, mais le groupe Alt.-Verts, va demander, s'il est accepté, un référendum spontané, conformément à l'art. 83. C'est-à-dire que finalement on décide, et on demande à la population qui attend cette salle, son avis. Cette proposition sera faite pour autant, et l'espère, que cette Assemblée accepte le préavis qui est très beau.

M. le Président prend note de la proposition d'un éventuel référendum spontané. Il tient toutefois à préciser que la discussion actuelle se porte sur les rapports des commissions et que pour un éventuel référendum spontané, une discussion aurait lieu après le vote final sur le préavis et uniquement en cas de son acceptation.

Mme Isabelle **RIME**, municipale, remercie la commission qui a fait un très bon rapport de majorité et annonce que la Municipalité accepte très sérieusement les amendements et les vœux qui sont proposés, ainsi que celui de la COFIN qui demande que quelque chose soit signé avant le début des travaux. La Municipalité accepte également la demande de mettre sur pied une commission présente tout au long des travaux et depuis le début, de manière à pouvoir contrôler ce qui se fait, quelles sont les prestations données. Cette commission qui sera nommée en cas d'acceptation du préavis, travaillera avec la Municipalité depuis le début des travaux, dès que le préavis aura passé. Il faut savoir que plein de choses vont arriver, nous aurons besoin de beaucoup de compétences, de manière à ce que cette salle réponde aux maximums des besoins de tout le monde. Pour répondre à M. BADAN qui parlait du fait que cette salle ne correspondait pas aux besoins des sociétés locales, Mme RIME rappelle que la commission dont parlait M. BELLWALD en mars était la commission consultative créée lors de la législature 2006-2011. Cette commission consultative a souvent été questionnée sur les besoins de la salle, et de son type. Il y avait autour de cette table les sociétés locales, et nous nous sommes basés là-dessus pour faire le concours. La question a été reposée à cette commission lors de la mise en route du préavis cette année, à savoir si le projet répond aux besoins et aux demandes. La réponse a été un oui très formel. Ensuite, lorsqu'il est dit que cette salle ne correspond pas et ne répond pas aux besoins des sociétés locales, il faut rappeler qu'il y a trois salles de différentes capacités. Trois salles de cinquante places et deux salles qui peuvent être réunies pour une capacité de 105 places. On peut imaginer que cela correspond quand même aux besoins de chacun, tout en sachant aussi que la grande salle pourra être partagée à 1/3 - 2/3. Cela permettra aussi de faire des événements qui soient plus ou moins importants.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, revient sur les termes utilisés dans la conclusion du rapport de minorité qui dit soutenir la réalisation d'une salle, mais que "*c'est trop grand, trop cher, trop d'incertitudes, aucune stratégie*

d'exploitation, aucune garantie de revenu obèrera considérablement les comptes communaux". On peut présenter n'importe quel projet, il y aura toujours les mêmes conclusions. Il faut voir les choses comme elles sont et non comme on les imagine. Des exemples de comptes ont été pris jusque dans les détails, notamment dans des salles en Valais pour voir ce que les communes dépensaient, et une moyenne de coût a été faite dans ces diverses administrations. Ensuite, les questions d'amortissement ont été faites de façon séparée. Alors, peut-être que ce qui se passe dans ces communes est faux, peut-être bien que l'on peut avoir des surprises, mais toujours est-il qu'on l'a fait. De plus, des contacts directs ont été pris avec ces communes-là. Il est important de rappeler qu'on ne peut pas aligner des chiffres comme ça, rajouter la cellule de promotion et cumuler des montants. Parler d'un sujet, chercher des arguments, et élargir tellement le point de vue qu'on ramasse tout ce qu'on trouve font qu'il y a des éléments qui sont complètement à côté et qui d'un coup sont intégrés dans la réflexion. Alors c'est vrai, le contenu peut effrayer mais il ne croit pas qu'il soit nécessaire de le faire sur un sujet d'une telle importance. C'est bien de mettre des chiffres sur la table, d'où l'avantage de ce débat, car il est question d'un gros montant. Et c'est bien d'en parler aussi, mais il faut être clair, on ne peut pas aligner les chiffres pour faire peur aux gens. Renseignement prit lors d'un contact auprès de l'un des grands établissements bancaire suisse, le taux dont on parle aujourd'hui sur 20 ans, c'est 0,4% qui sont prêts à monter pour nous. Lausanne a pris moins, dans une situation financière moins bonne que la nôtre. Cela veut dire que déjà, sur les chiffres démontrés ici, c'est à peu près CHF 300'000.- de marge.

Pour ce qui concerne le 1% d'entretien, M. BORLOZ, se basant sur les frais effectifs d'autres gestions de salles, pense que durant 10 ans, on n'est de loin pas à ce pourcent d'entretien mais peut-être à 0,5% de frais effectifs qui ont été intégrés dans les calculs présentés. Avec ces CHF 300'000.- de marge, on peut ensuite avoir des difficultés d'exploitation, mais personne ne peut jurer que nous allons avoir exactement le même chiffre d'affaires que celui qui a été calculé. Des choses sont prévues, la maison Chassot Concept a des personnes très motivées qui ont envie d'exploiter cette salle, alors il ne faut pas dire que c'est nul. C'est exceptionnel d'arriver à un budget où les recettes d'une salle communale couvrent ses propres charges, il s'agit d'une situation qui, dès le départ, est positive. La plupart des recettes des salles publiques communales ne couvrent pas les charges, mais là, avec cette stratégie d'exploitation, personne ne peut reprocher de n'en avoir aucune. Cette stratégie permet d'équilibrer tout cela.

De la même manière, il est dit qu'il n'y a pas de plan B. On a pourtant discuté avec plusieurs personnes, on a choisi une variante et on avance là-dedans. On ne peut pas discuter avec deux personnes en même temps qu'on met en concurrence jusqu'au dernier moment. On propose un schéma qui est monté avec un partenaire, et si d'aventure il se passe quelque chose, nous irons chercher un autre partenaire. L'avantage c'est qu'aujourd'hui, on connaît les conditions que l'on veut négocier, on en discute, et au moins, nous avons un partenaire. Venir devant le Conseil sans partenaire serait critiquable. On s'est d'ailleurs refusé à le faire et on a pris le temps nécessaire pour le trouver. Donc, trop d'incertitudes, aucune stratégie d'exploitation, M. BORLOZ le conteste. On ne peut pas faire mieux que ce qui est proposé-là.

Ensuite, trop d'incertitudes tant structurelles qu'opérationnelles, il imagine que c'est en référence au tableau des points relevés des conséquences. On ne peut pas critiquer les flux avec le bus car on ne sait pas encore aujourd'hui où l'arrêt du bus se trouvera. Personne ne le sait et il serait stupide de la part de la Municipalité de dire qu'on va le mettre à tel ou tel endroit. Après, on va occuper l'espace, les architectes vont devoir travailler là-dessus; ils auraient coûté bien plus cher s'ils avaient dû essayer de fournir des solutions à tout, sachant que dans la pratique tout pourrait être encore différent. Les flux sont toujours difficiles à prévoir, il faut regarder comment se comportent les gens et s'y adapter. La seule problématique déjà vue en commission, qui l'a d'ailleurs relevé dans son rapport de majorité, c'est le voeu sur le flux en cuisine et est d'accord là-dessus. Les architectes le savent, la Municipalité le sait, le voeu est enregistré et nous allons régler ce problème. Pour le reste, ce sont des problèmes imaginaires.

M. BORLOZ n'apprécie pas qu'il ait été dit à maintes reprises que la Municipalité aurait émis la réponse : "on verra plus tard". Des études précises vont être faites, la nature du sol est connue, s'il devait y avoir un problème avec le cours d'eau, c'est au Canton de le régler. Ce n'est d'ailleurs pas à cet endroit-là qu'on a pu apercevoir des problèmes particuliers. On peut imaginer les problèmes catastrophiques, dans ces cas-là, la Municipalité sera obligée de se tourner vers le Conseil, mais si on veut commencer à tout régler, on ne peut pas présenter ce préavis qui mentionne une vision d'ensemble de ce que l'on veut faire.

M. BORLOZ est d'accord sur le fait qu'il n'y a aucune garantie de revenu, c'est le seul point sur lequel il n'a rien

à dire. Peut-être que lorsque les travaux seront finis en 2023, avec la vague verte, les voitures seront interdites et le parking ne servira à rien, on ne peut pas savoir. Il n'y a pas de garantie. En fait, il n'y en a jamais. Mais des évaluations qui sont faites sur la base de chiffres, avec des scénarios qui ont été imaginés de toutes les manières possibles, avec d'autres expériences et avec des marges, notamment sur les taux d'intérêt permettent de réduire le risque au minimum. On ne peut pas affirmer aujourd'hui qu'on ne peut pas se payer cette salle, c'est une fenêtre d'opportunité assez unique pour le faire car toutes les conditions sont réunies. Si on n'a pas ça, le cahier des charges d'une commission va-t-il tellement changer ? Car on peut aussi dire ne pas vouloir les 3 salles, de les supprimer pour avoir une salle nouvelle. Le Conseil est-il d'accord d'enlever ces 3 salles pour notre ville qui a des habitants supplémentaires chaque mois ? Pour nos sociétés ? Pour la vie de nos citoyens, amis, enfants et parents ? Est-ce qu'à présent, étant dans une bonne situation, qu'on arrive à avoir un budget équilibré, qu'on arrive à baisser les impôts, qu'on arrive à avoir des taux d'intérêt aussi bons, on se dit qu'on repousse à plus tard ? Que ferons-nous de mieux dans 4-5 ans ? On aura les mêmes problèmes, on trouvera trop grand et trop cher, on aura toujours les mêmes incertitudes. A chaque investissement qui a été fait, comme avec les cinémas ou des achats de terrain, on s'est dit ne pas avoir les moyens et que ça pourrait être une catastrophe. Pour l'instant, on s'en est plutôt bien sorti. Il y a une part d'ambition importante dans ce projet. Si on regarde dès le départ les problèmes, on ne fera jamais rien. Pour une ville comme Aigle, qui va passer à 12'000 habitants, qui est le centre du district, on a envie d'attirer des gens chez nous, pour les commerces, pour l'attractivité de notre commune. On se doit d'avoir une belle salle ! Avec les conditions que nous avons, avec tout le travail que Mme Rime et son prédécesseur M. Girardin ont fait, ainsi que la commission.

Enfin, sur la conclusion "Obèrera considérablement les comptes communaux", promettre une augmentation d'impôts n'est pas juste. On ne peut pas dire et affirmer que c'est le cas, ce n'est pas prouvé. On peut également faire d'autres économies pour éviter d'augmenter les impôts. Pour terminer, la question de fond, c'est que si on fait cette salle, on ne pourra rien faire d'autre, on le dit à chaque gros investissement. Au final, notre capacité d'investir dépend de la mécanique mise en place pour la capacité d'amortir la dette. Dans la mesure où on garde ce mécanisme (en espérant qu'il y ait des yeux attentifs pour vérifier que la Municipalité le garde), alors oui, on pourra s'offrir d'autres choses, car on va amortir la dette et cet amortissement nous permettra de réinvestir, si on le souhaite, dans des bons projets. Cette fenêtre d'opportunité, avec un peu d'ambition, il faut la saisir cette année, mais pas dans 4-5 ans.

M. Clément **REBER** (PLR) revient sur les propos de M. le Syndic quant à la salle de la Marive. Prenant son rôle de rapporteur très à coeur, il s'est penché sur le fonctionnement de cette salle de la Marive pour essayer de voir d'où venaient ces 1,7 million de charges d'exploitation, qui lui paraissaient démentielles. Il a constaté qu'à Yverdon, ce projet a essuyé des plâtres, des erreurs ont été faites, mais en termes de stratégie, il a été visé exactement l'inverse que ce que vise notre projet. C'est-à-dire que la commune d'Yverdon a décidé de tout internaliser puisque dans ces 1,7 millions de fonctionnement, il y a 3 salaires à plein temps pour la gestion de la salle et une quinzaine d'auxiliaires pour tout ce qui est du fonctionnement technique de la salle. On se trouve dans une situation où cette commune fait absolument tout sur ses propres forces sans passer par des prestataires externes. Or, Aigle vise une stratégie qui est absolument inverse puisqu'on lance le projet à partir du moment où on a signé avec un prestataire qui va prendre à sa charge, tout ce qui concerne l'exploitation. La commune ne va pas mettre sur pied des postes de travail pour la gestion de cette salle. Il y a la cellule promotion et évènement dont on a discuté, qui est une cellule qui a pour but, entre autres, de s'impliquer dans les discussions autour de la saison culturelle que cette salle hébergera. Mais il ne s'agit en aucun cas, de mettre un salaire pour une personne qui travaillerait à plein temps pour cette salle. Ce n'est pas nécessaire puisqu'il va y avoir un exploitant privé qui le prendra à sa charge. Cette stratégie d'exploitation diffère considérablement de celle d'Yverdon. Il faut savoir que dans le cas de la Marive, aucun de ces postes n'avait dans son cahier des charges, la promotion de la salle et il a fallu attendre 2016 pour que la commune se dise que si cette salle ne tournait pas c'était parce qu'il n'y avait aucun effort de promotion, et décide de créer un 4ème poste destiné à la promotion de la salle. On est dans une logique d'internalisation complète alors que pour Aigle, on a à faire avec un prestataire dont la mission première est la promotion. Donc de nouveau, on est dans une situation complètement différente. Ensuite, il faut savoir qu'avec la salle de la Marive, ils ont décidé d'être très généreux vis-à-vis des sociétés locales; le montant de location demandé est tellement faible qu'ils sont obligés d'être compensés par un nombre de locations externes absolument ahurissant pour que la salle se rentabilise. Alors ils n'y arrivent pas, et n'y sont jamais arrivés. Par exemple, sur l'année précédente, ils ont eu 148 locations et avec 148 locations, ils ne rentabilisent pas. Or, on voit dans les prévisions qui ont été faites pour notre concept d'exploitation, il faut 100 jours de locations partagées par 50 jours pour les sociétés locales

et 50 jours pour des sociétés externes, pour atteindre le seuil de rentabilité. Si, dans le cas de la salle EEG on atteignait 148 jours loués par an, on serait bénéficiaires. Ce qui serait quand même une première dans le cadre d'une salle communale. En général, si on arrive à ce qu'elles ne coutent rien, c'est déjà extraordinaire.

Il y a aussi d'autres choses dans le cadre de la Marive qui, à son avis, marque vraiment les exemples à ne pas suivre et qui sont justement à la base du manque de bon concept de ce projet-là. Avec la salle de la Marive, ils ont voulu une salle polyvalente, sans trop savoir à quoi elle allait servir vraiment. Ce qui était souvent le cas dans les années 90. Mais il se trouve que depuis, on a pu tirer les leçons de ces erreurs-là. Notamment, ils ont décidé de construire une scène en dure dans une salle avec un plancher plat, un peu le cas de figure de l'Aiglon par exemple. Et c'est peu modulable, donc qui restreint les possibilités d'utilisation. Dans notre cas, on parle de granomobile, de scène mobile et d'une salle qui peut être modulée en 3 parties, avec 3 types de jauges différentes, donc on est dans un cas de figure où il y a un certain nombre de possibilités d'événements qui est bien plus grand que ce qui est possible à la Marive, même si les jauges sont équivalentes.

Il y a encore un autre élément. Pourquoi la Marive perd-elle de plus en plus d'événements chaque année ? Il se trouve qu'il y a un argument qui revient tout le temps chez les organisateurs d'événements qui ont abandonné la Marive, c'est l'absence d'espace extérieurs. Car de plus en plus, les événements débordent sur l'extérieur pour profiter des beaux jours qui sont de plus en plus longs, pour installer des stands et essayer de créer des mini festivals autour de la salle où a lieu l'organisation principale. A Yverdon, il n'y a pas la possibilité de le faire car il n'y a pas du tout d'espace extérieur. Ils ont donc perdu des organisateurs d'événements à cause de ça. Il se trouve que ce qui est absolument excellent dans le concept proposé pour Aigle, c'est qu'il y a un espace extérieur conséquent qui est imaginé entre la halle des Glariers et la nouvelle salle, donc la possibilité de créer des événements qui sont à la fois intérieurs et extérieurs et c'est un élément que Chassot Concept avait relevé lors de sa présentation qui, pour lui, participe au potentiel de location de la salle. La comparaison entre la salle de la Marive et le projet présenté ici est plutôt en faveur de notre projet puisqu'il nous montre comment il tire les leçons des erreurs du passé pour ne pas les répéter et éviter de se retrouver dans la situation que connaît Yverdon à l'heure actuelle.

Pour revenir au rapport de minorité, il lui importait de relever certains points qui concernent directement le fonctionnement de la commission. C'est-à-dire que quand on nous dit que la commission s'est contentée à plusieurs reprises d'entendre comme réponse : "on verra plus tard", il le conteste, ce n'est pas vrai. En commission, nous nous sommes battus pour obtenir des réponses à chacune des questions posées et lorsqu'on nous répondait que la question concerne la prochaine phase de réalisation, la commission l'a accepté mais a rendu néanmoins la Municipalité attentive à divers éléments, raison pour laquelle les vœux précis ont été formulés. C'est justement pour ne pas être tributaire du "On verra plus tard". M. REBER n'a pas envie d'entendre dire, en tant que commissaire, s'être contenté de cette réponse lacunaire.

Un autre élément mentionné dans le rapport de minorité, à la question des 16,5 millions maximum. Evidemment, c'est la première question que la commission s'est posée et pourquoi est-ce que ce projet est plus cher. Naturellement, la commission a creusé tous les éléments possibles et imaginaires pour essayer de voir comment ce coût de 24,7 millions pouvait être éventuellement ramené au plus proche de son coût initial. Il se trouve que ce n'est pas possible. On peut vouloir s'offrir une voiture avec une certaine configuration, si le concessionnaire donne un prix, vous avez beau lui dire que vous espérez qu'elle coûte moins cher, il ne va pas être convaincu. Le prix de la voiture ne va pas baisser pour autant. Là, en l'occurrence, c'est le même cas de figure. Quand on a fait ce concours, on espérait avoir une salle qui réponde à tous les critères pour une certaine somme. Il se trouve que le concours étant fait, il s'avère que la somme qui est nécessaire pour le réaliser est beaucoup plus élevée. Ce n'est pas parce que le projet est prestigieux ou surdimensionné, c'est simplement parce que c'est son coût. Donc à partir de là, on peut se dire qu'on a ou pas les moyens. C'est une vraie question pour laquelle la COFIN a été consultée, pour savoir si on a les moyens ou pas. Et la COFIN a clairement répondu par oui. Avec la marge d'autofinancement moyenne de la commune sur ces 5 dernières années, on voit qu'elle a absolument les moyens de se payer cet investissement.

M. Stéphane **TILLE** (UDC) : ne revient pas sur le plan financier, il est toujours difficile de prévoir comment se passera le futur, cela dépendra de plein de facteurs. Avec la gestion qui est faite, normalement ça devrait aller, en plus, on a refusé des points d'impôts aujourd'hui. Par contre, il est convaincu que c'est une très belle salle, mais se demande quel est le bénéfice pour les aiglons, de quoi va-t-on bénéficier réellement étant habitant de la ville. On va avoir le parking des Glariers qui va être payant, on aura plus de trafic les jours d'événements, on

va payer plein pot les concerts, on va devoir payer aussi pour assister là et le pire, c'est qu'on va perdre la salle des Glariers avec ses 400 places. On a le Fahy avec 40 places, le stand de tir avec 100 places, l'Aiglon avec 200 places et on avait les Glariers avec ses 400 places. Et là, on vient avec une salle de 900 places et les petites salles à 45-65-100 places qui sont bien. M. TILLE a contacté les différentes sociétés locales aussi et les paroisses pour se rendre compte un peu. Il lui a été dit qu'avec une salle comme ça, la paroisse devra annuler sa kermesse. KFM Dance dit aussi qu'il ne pourra pas faire leurs événements. Ils peuvent le faire à l'Aiglon mais c'est trop petit, aux Glariers c'est bien mais l'acoustique ne va pas et le chauffage non plus. Il a l'impression qu'on n'est pas en train de répondre à un besoin qui est présent pour les sociétés locales. Et les 1/3 - 2/3, dans tous les documents qu'il a pu lire, n'a jamais vu ce point-là, ni le prix d'ailleurs. A son avis, on perd un peu de bénéfice pour la vie aiglonoise et comme l'a annoncé M. REBER, le projet n'a pas l'air terminé et bien ficelé. Il fait partie de la gestion précoce. Normalement, dans un projet à 24 millions, on doit connaître le genre de chauffage qu'il y aura, quelle production de chaleur, etc.. On n'a pas de concept pour l'acoustique non plus, et c'est le gros problème majeur aujourd'hui. Nous n'avons aucune réponse sur ces deux points. Visiblement ce projet ne respecte pas vraiment les besoins des aiglonois. On est convaincu qu'il faut une salle, on est prêt à payer pour elle, on a la capacité de le faire. Aussi, M. TILLE propose de renvoyer ce préavis à la Municipalité pour une étude complémentaire et finaliser le projet au mieux afin de pouvoir prendre une décision en connaissance de cause.

Mme Isabelle **RIME**, Municipale, pour répondre à M. TILLE, répète que la salle sera modulable, dans le même prix donné. C'est déjà prévu ainsi que dans l'appel d'offre et dans le cahier des charges pour le concours. Pour les locations, il est dit dans le préavis qu'elles ne dépasseront pas CHF 1'000.- pour les sociétés locales. Une projection a déjà été faite sur ces locations, ce sont des projections qui ne sont pas validées pour l'instant par la Municipalité mais elle maintient que le prix ne dépassera pas CHF 1'000.- pour les sociétés locales, afin qu'elles puissent profiter de la salle et avoir cette possibilité de moduler au niveau des coûts, si on loue la 1/3, que la buvette ou que les salles.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : vous l'auriez certainement noté, dans le rapport de minorité, nous n'avons pas fait de commentaire sur le rapport de majorité. Nous nous en sommes abstenus, car ce n'était pas le but d'avoir une bagarre entre une partie de la commission qui prône le projet et une partie qui dit avoir quand même des doutes qui nous font pencher plutôt pour un rapport de minorité pour différentes raisons. Mais il aimerait quand même revenir sur le rapport de majorité : quand on a dit et répété des choses que l'on a entendues plusieurs fois : "on verra plus tard", il n'a pas peur de le dire, c'est parce qu'on le lit également dans le rapport de majorité notamment en page 5 : *"pour cette raison, le projet n'est pas encore entièrement défini et de nombreuses orientations vont devoir être décidées après le vote de ce préavis"*. On avait donc un certain nombre de questions qui ont été posées et qui sont tout à fait précises, concernant la scène, les accès, l'interaction entre le parking et l'entrée du parking qui se trouve à côté de l'entrée des piétons. Ce n'est quand même par forcément quelque chose de très pratique, car on va avoir à cet endroit-là, une confluence de flux qui va quand même apporter des problèmes, des saturations, des dangers auxquelles on pourrait éviter si on mettait l'entrée du parking ailleurs et l'entrée depuis la salle, ailleurs. Il lit un peu plus loin : *"on peut regretter de devoir se prononcer sur un projet qui n'est pas entièrement abouti"*. Personnellement, il enlèverait le mot *"entièrement"*, car de nouveau, les questions que l'on a posées ne nous permettent pas de dire que le projet est abouti. Ensuite, concernant la demande d'une commission municipale ad hoc : une commission municipale, par définition est nommée par la Municipalité. Nous avons entendu que cette commission municipale avait été nommée pour accompagner le projet en 2015 et tout au long de son développement et elle a été reconvoquée encore au mois de mars cette année pour se prononcer sur ce projet. Une commission municipale est définie comme étant une commission consultative et croit que Mme Rime, sa langue a fourché, mais ce n'est pas forcément anodin. On a donc une commission municipale qui est une commission consultative, qui rapporte à la Municipalité et si on nous explique qu'on a une solution innovante, ce qu'elle l'est, puisque cette commission municipale, qui est consultative, doit rapporter au Conseil. Ce n'est pas à une commission consultative municipale qui est nommée par une Municipalité de rapporter au Conseil sur les développements, qu'ils soient positifs ou négatifs, d'une salle aussi importante que celle qui est en jeu aujourd'hui. Et ce que l'on peut trouver très curieux dans cette solution innovante, c'est qu'en fait, cette commission va remplacer la Municipalité puisque c'est à la Municipalité à rapporter sur un projet de construction, ce n'est pas à une commission municipale, qui est une commission consultative de rapporter au Conseil alors que cette dernière est en grande partie constituée de Conseillers de ce présent Conseil. Pour lui, il y a des choses qui se font et d'autres qui ne se font pas et pour lui, ces choses-là sont quand même assez curieuses dans ce rapport de majorité.

Pour revenir sur la Marive, les compléments qui ont été rapportés sont ceux qu'il avait souhaités. Il avait proposé de faire une visite de la Marive afin d'avoir une meilleure connaissance, de savoir comment elle est structurée, pourquoi ils arrivent à de tels chiffres, qu'ont-ils mis dans chacun des balanciers de la balance pour arriver à un déficit annuel de 1,2 million. Malheureusement, on a préféré précipiter l'issue de cette commission, mais on a appris ce soir des choses. Mais si on lit l'article qui est donné dans le 24Heures, on s'aperçoit en fait, que la ville a un énorme problème, c'est qu'elle n'a pas une stratégie qui est vraiment une stratégie définie. Il est bien clair que c'est un point essentiel pour une salle de spectacle. Il croit être suffisamment bien placé pour le dire, car il l'a dit en commission du projet, quand il était plus jeune, M. BELLWALD a été responsable de la construction de la Geneva Arena. C'est un gros bateau, 10'000 personnes, ce qui n'a strictement rien à voir avec une salle qui en fait 1'000. Mais les problèmes pour une salle qui organise des concerts ou des manifestations pour 10'000 ou pour 1'000 personnes, sont les mêmes. Il se rappelle avoir été dans la même situation que celle dans laquelle on se trouve actuellement. Parce que d'un côté, on avait un projet fait par les architectes, au plus près de leur conscience, avec tout le cœur qu'ils peuvent y mettre, et de l'autre côté, on avait un exploitant, qui avait d'autres préoccupations. Et ces préoccupations, il devait les faire passer à l'intérieur du projet. Et pour ce faire, et ce qui avait été fait en ce temps-là, une commission avait voyagé à travers l'Europe pour faire un état des lieux de toutes les grandes salles européennes à l'époque. En France, c'était le gros boum des Arenas, raison pour laquelle elle s'appelle Geneva Arena à Genève, mais ces salles, quand on les visitait, on faisait un descriptif de chacune d'elles, on notait leurs avantages, et leurs inconvénients, avec des exploitants, des architectes, des constructeurs, pour pouvoir avoir vraiment le panel le plus large possible de gens qui allaient s'occuper de la réalisation de cette salle. Cela a été très instructif, car d'un projet qui était un projet uniquement architectural, on a passé à un projet qui était beaucoup plus orienté vers l'exploitation. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'au-dessus de la scène de l'Arena, il y a une scène qui est accessible par un monte charge et qui permet d'amener toute sorte de matériel, d'équipement dans la partie haute de la salle, de façon à avoir une bonne sono, de la lumière, d'avoir quelque chose qui soit vraiment convivial pour les spectateurs. Donc tout ça pour dire que ce projet aujourd'hui, pour lui, il est exactement comme il l'était lorsqu'il s'est lancé dans ce projet d'Arena et il a fallu bien 6, 8 mois, voir une année pour arriver à un projet dit "final", dans lequel on avait répondu aux questions jusqu'au dernier point et puis sur lesquels on avait pu mettre un budget et dire "oui, on est avec une stratégie", on a des locaux qu'on sait à quoi ils sont destinés. En prenant le cas de salle où on vient nous dire qu'on ne peut pas faire de sport, mais que l'on a quand même deux vestiaires de 25 places avec des douches, se pose la question pourquoi ? Quelqu'un peut répondre à cette question ? C'est quand même assez curieux. Donc, tout ceci fait qu'aujourd'hui, pour lui, ce projet n'est pas abouti, et c'est la raison pour laquelle, avec M. Didier BADAN, ils ont décidé de demander aux Conseillers de refuser ce projet.

M. le Président tient à recadrer les débats. En fin de compte, on est en train de discuter sur les conclusions du préavis, si l'on investit ou pas dans une grande salle, mais si chacun va dans les détails, on ne s'en sortira pas. Merci de revenir à l'essentiel.

Mme Isabelle **RIME**, Municipale, rappelle que nous sommes dans une phase où le concours est terminé, la phase de réalisation n'a pas débuté et c'est la raison pour laquelle nous allons mettre autour de la table, des acteurs, les utilisateurs de la salle qui pourront aussi chacun venir en demandant certaines choses, mais il n'y a rien de figé. Parce qu'on ne fige pas déjà aujourd'hui, un projet qui va être réalisé dans 2 ans, parce qu'on ne fige pas aujourd'hui un projet qui n'est pas dans une phase de réalisation. Celle-ci viendra quand le préavis, pour autant que le Conseil le décide, sera voté.

M. Cédric **ALLORA** (Alt.-Verts) tient à remercier la Municipalité pour ses diverses explications, et les rapporteurs de minorité et de majorité. On a entendu beaucoup de choses ce soir et va soutenir ce projet dans son ensemble. Il se réjouit que la commission municipale ad hoc puisse faire son travail, puisque la Municipalité accepte les vœux du rapport de majorité. Cela devrait plutôt bien se passer. Et s'adressant à la future commission municipale, il s'interroge sur le concept d'exploitation, dans la mesure où, c'est la même société qui est dans le consulting, dans la préparation du projet, dans la promotion et dans l'organisation de la saison culturelle. En fait, il pense qu'il serait du ressort de la commission après d'y répondre, dans l'élaboration, et il se dit qu'il y a peut-être parfois une séparation qui devrait être faite. Ensuite l'exploitation, est-ce qu'une mise au concours ne devrait-elle pas être faite pour le libre-marché ? Pour son attribution, M. ALLORA pense qu'une mise au concours de ce marché public serait assez intéressante.

M. Clément **REBER** (PLR) remercie M. ALLORA de cette question, qui est effectivement pertinente et qui peut accompagner cette phase de réalisation qui démarrera une fois le préavis accepté. Il est vrai que par rapport à cette phase de réalisation, il y a tout un tas de choix qui vont devoir être pris. Même s'il y a une stratégie très claire qui a été posée par rapport à la manière dont ces choix seront faits, on peut avoir ou ne pas avoir confiance dans la qualité de ces choix et c'est la raison pour laquelle la commission a demandé la mise sur pied de cette commission municipale qui n'a pas du tout pour but de remplacer la Municipalité dans son devoir d'informations, mais simplement d'offrir une transparence vis-à-vis du Conseil communal sur l'avancée des travaux et des décisions qui sont prises, afin de permettre à chacun de s'assurer de la pertinence des choix qui sont faits dans cette phase de réalisation. C'est une manière d'éviter à avoir à faire une confiance aveugle dans la manière dont va être menée cette phase de réalisation mais de l'accompagner tous ensemble pour ne pas être aveugle dans cette partie-là.

M. REBER remercie M. BELLWALD d'avoir pris le temps de lire le rapport de majorité mais simplement, en citant un extrait sans le citer jusqu'au bout, on tord un peu le sens de ce qui est dit puisque s'il est dit dans ce projet qu' "*on peut regretter d'être face à un projet qui n'est pas tout à fait abouti*", c'est pour noter ensuite que ce choix a été fait dans un but, à la fois d'économie; ne pas avoir à financer des études dans le vide pour qu'ensuite le projet ne soit pas réalisé et c'est aussi dans le but de pouvoir arriver à une réalisation qui soit la plus pertinente possible, en pouvant vraiment mettre autour de la table, toutes les personnes qui vont être parties prenantes du projet, à savoir l'exploitant, l'architecte, les sociétés locales, et peut-être la commission municipale issue de ce Conseil et du coup, de pouvoir faire tout en même temps, avec des choix qui soient les plus pertinents possible. Car si on fait des études préalables, forcément qu'il y aura des acteurs qui ne vont pas se retrouver autour de la table puisqu'ils ne savent même pas encore qu'ils vont être amenés à participer à ce projet-là. Donc, les choix qui vont être pris dans ces études préalables, sont de toute façon des choix qui vont devoir être redéfini ensuite, ou alors qui seront de mauvais choix. Et c'est la raison pour laquelle on appréciait en commission, de pouvoir ou pas, passer par une phase d'étude préalable. Il se trouve que du point de vue de la majorité de la commission, le choix qui a été fait par la Municipalité de ne pas passer par une phase d'étude préalable, l'emporte au final, parce que cela représente plus d'avantage que d'inconvénient. Mais évidemment, aucun des deux choix n'est parfait, tout comme on ne peut pas éliminer entièrement le risque.

Il profite aussi pour dire que si le sujet d'un référendum vient sur la table, le groupe PLR soutiendra cette initiative puisque le groupe en a discuté et est favorable à cette option.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, informe que concernant la commission municipale, un commissaire a proposé en commission, de faire cette commission-là et les membres de la Municipalité présents ont accepté. Donc ce choix revient à la commission. La Municipalité trouve l'idée bien mais si c'est une commission du Conseil communal qui est de nature à rassembler la plupart des Conseillers, cela lui va bien aussi. Ensuite, c'est au bureau d'entamer les procédures selon le règlement. La Municipalité ne voit aucun problème et trouve dommage justement que, pour le cumul de telles petites choses que l'on peut régler dans la pratique, on refuse le préavis de manière assez violente, comme typiquement, l'exemple de cette commission. La Municipalité est très ouverte et trouve l'idée très bonne, c'est tellement rare d'avoir un projet tel que celui-ci, que c'est intéressant d'avoir une commission désignée par le Conseil communal, qui a ses responsabilités propres et qui ne peut, en aucune manière, enlever les responsabilités propres à la Municipalité qui sont inaliénables. Mais pour cela, il suffit de déposer un petit amendement.

Il n'y a plus d'intervention, **la discussion est close**.

Mme Catherine **KRUMEL** (EA) demande à ce que le vote se fasse par bulletin secret, appuyée par une majorité de l'Assemblée.

M. François **DELADOEY** (UDC) : pour aller dans le sens de ce que vient de proposer M. le Syndic et pour être formel, il souhaite déposer un amendement en corrigeant le point 5 des conclusions amendées du rapport de majorité en supprimant le mot "municipale".

AMENDEMENT DE M. FRANCOIS DELADOEY

5. de décider la création d'une commission constituée de représentants du Conseil communal, avec pour mandat de surveiller la conduite du projet "Espace Evènements des Glariers" depuis la phase de préparation jusqu'à l'achèvement de la construction, ainsi que la préparation et la signature de la convention d'exploitation. Cette commission aura accès à tous les documents correspondants et aura le devoir de rapporter régulièrement au Conseil communal.

La parole n'est pas demandée, M. le Président soumet au vote :

1. le rapport de minorité
2. la proposition de M. Stéphane TILLE
3. l'amendement de la COFIN
4. l'amendement proposé par M. François DELADOEY
5. le rapport de majorité

VOTE SUR LE RAPPORT DE MINORITE (A bulletins secrets)

65 bulletins distribués; 64 bulletins rentrés

Résultat : 20 oui ; **43 non** ; 1 abstention

Le rapport de minorité est refusé à une large majorité des membres présents.

PROPOSITION DE M. STEPHANE TILLE DE RENDRE LE PREAVIS EN MUNICIPALITE (vote à main levée)

Refus 39 - 19 acceptations - 3 abstentions

La proposition est refusée à une large majorité

AMENDEMENT DE LA COFIN (vote à main levée)

L'amendement est accepté à une large majorité

AMENDEMENT DE M. FRANCOIS DELADOEY (vote à main levée)

L'amendement est accepté à une large majorité

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU RAPPORT DE MAJORITE (A bulletins secrets)

Sur 65 bulletins distribués, 66 bulletins sont rentrés. Au vote précédent, sur les 65 bulletins rentrés, seuls 64 sont rentrés. A l'issue de ce vote, 66 bulletins sont rentrés. La personne qui s'est amusée à mettre deux bulletins dans ce vote-là fait que l'on doit repocéder au vote. M. le Président trouve cette situation pitoyable et demande de repocéder au vote.

65 bulletins distribués ; 65 bulletins rentrés

Résultat : **42 oui** ; 21 non ; 1 abstention ; 1 blanc

Les conclusions amendées sont acceptées à la majorité des membres présents comme suit :

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous demande de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis n° 2019-08 du 1er juillet 2019
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. de voter le crédit d'ouvrage de CHF 24'700'000.- pour la construction d'une nouvelle salle de spectacle baptisée "Espace Evénements des Glariers" ainsi qu'un parking de 180 places.
2. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir :
 - le montant de CHF 24'700'000.- sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté aux meilleures conditions.
3. d'approuver l'amortissement de l'investissement tel que proposé, à savoir :
 - Prélèvement sur les fonds de réserve "Terrains industriels, infrastructures et achats" et "Fonds parcomètres, radar, places de parc" : CHF 6'000'000.-
 - Prélèvement sur les fonds de réserve "Salles publiques aiglonnes" : CHF 6'000'000.-
 - Prélèvement sur les fonds de réserve "Contribution aux frais d'aménagement des quartiers" : CHF 500'000.-

Le solde éventuel correspondant à l'investissement total des déductions faites des prélèvements sur les fonds de réserve de CHF 12'500'000.- TTC et de l'estimation fiscale sera amorti sur une durée de 20 ans maximum.

4. de porter aux budgets, dès 2020, les montants nécessaires à la création d'une Promotion & Evénements.

5. de décider la création d'une commission constituée de représentants du Conseil communal, avec pour mandat de surveiller la conduite du projet "Espace Evénements des Glariers" depuis la phase de préparation jusqu'à l'achèvement de la construction, ainsi que la préparation et la signature de la convention d'exploitation. Cette commission aura accès à tous les documents correspondants et aura le devoir de rapporter régulièrement au Conseil communal.

Après 3h15' de débat, M. Le Président fait une suspension de séance. La séance reprend après 10 minutes avec l'appel qui fait constater la présence des 65 Conseillers répondant présents au 1er appel. Les délibérations continuent.

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) : comme annoncé tout à l'heure, au nom du groupe Alternative-les Verts, propose qu'en vertu de l'Art. 83, nous soumettons au vote l'idée du référendum spontané.

A une très large majorité, l'Assemblée soutient cette possibilité.

La discussion est ouverte sur ce point, elle n'est pas demandée. **La discussion est close.**

VOTE SUR L'ACCEPTATION DU REFERENDUM SPONTANE (vote à main levée)

A une large majorité, le référendum spontané est accepté (2 abstentions)

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

3.1 INTERPELLATION RELATIVE "AU MANDAT DE COACHING DE LA DIVISION DE CONCIERGERIE DE LA COMMUNE"

M. Jean-Marc **GUILLARD** remercie la Municipalité de la réponse donnée dont le texte est joint au présent procès-verbal.

4. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

4.1 INTERPELLATION RELATIVE AUX INCIVILITÉS CANINES

En préambule, M. Murat ERDENIZ (PSA) informe qu'initialement, ce n'était pas une interpellation mais un simple courrier envoyé à la Municipalité. Ils ont été surpris de constater que ce courrier était devenu une interpellation à l'ordre du jour de ce présent Conseil. Effectivement, les incivilités canines relèvent bien de la responsabilité de propriétaires indécents et non pas des chiens.

Ceci étant dit, la communication n'ayant peut-être pas été efficace et par bonne volonté, le PSA accepte de la transformer en interpellation. Etant donné l'heure avancée, il propose à la Municipalité et au Conseil de revenir à la proposition initiale, donc d'y répondre par simple courrier au groupe Socialiste.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, donne réponse à l'interpellation.

M. Murat **ERDENIZ** (PSA) remercie la Municipalité. Le texte ainsi que la réponse de la Municipalité sont joints au présent procès-verbal.

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Interpellation de M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) : celle-ci n'ayant pas été déposée en temps et en heure et ne figurant pas à l'ordre du jour, **M. le Président** ne la prend pas en considération et informe qu'elle sera développée lors de la prochaine séance de conseil, pour autant qu'elle soit déposée avant.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) demande à M. le Président de citer l'article du règlement communal qui lui permet d'intervenir de cette façon.

M. le Président répond que cela a été discuté longuement avec M. Joly lors de la préparation de l'ordre du jour et est arrivé à la conclusion que les interpellations doivent être déposées et mises à l'ordre du jour. Il reste toujours la possibilité de les déposer au début de séance de conseil, auquel cas, il peut modifier l'ordre du jour. Dorénavant, nous demandons que les interpellations soient déposées en avance.

M. Philippe BELLWALD (EA), s'il comprend bien, il s'agit de l'interprétation personnel qui fait foi.

M. le Président confirme.

Un conseiller s'exprime sans y avoir été invité.

M. le Président informe qu'une commission va bientôt être nommée pour mettre tout ça au clair. Ensuite, nous sommes au point "divers et propositions individuelles" et non plus au point "interpellations".

- M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : pour répondre à l'interpellation d'un Conseiller sur le gymnase, il ne va pas refaire une communication, les choses ont déjà été bien communiquées au travers des médias. Mais il est bien clair que si la commune vend un bout de terrain, le Conseil sera saisi. La Municipalité a des compétences, mais ne peut pas vendre un bout de terrain de cette taille-là sans passer devant les Conseillers qui seront bien entendu saisi de la même manière, comme on a des accords avec le Canton. C'est une participation du Conseil normal dans un projet d'une telle ampleur sur notre territoire. S'il y a des frais qui sont hors de nos compétences, le Conseil sera également saisi par un préavis. Mais M. BORLOZ ne veut pas que coure une rumeur sur quelconques négociations. Il y a quelques contestataires, la Municipalité va essayer d'entendre ces gens aussi dans leurs revendications et de faire l'intermédiaire si c'est nécessaire, avec le Canton, pour qu'il entende aussi les revendications, pour autant qu'elles soient clairement exprimées, et ensuite, passer devant le Conseil pour toutes dépenses qui seraient liées à des investissements hors compétences municipales ou une vente de terrain en vue d'accueillir ce gymnase. Il y a eu beaucoup d'échanges avec le Canton ces derniers temps pour conclure les différents accords.
- **M. le Président** : pour revenir sur l'interpellation de M. BACCA, l'art. 62 du Conseil stipule que "*chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. Il informe par écrit le Président de l'objet de son interpellation. Si celle-ci est appuyée par 5 membres au moins, elle est développée séance tenante ou dans la prochaine séance*".
 - M. Philippe **BELLWALD** (EA) a une question relative au point qui a été abordé tout à l'heure concernant le budget 2020 du réseau d'accueil de jour des enfants du Chablais. Pour faire court, il souhaiterait attirer l'attention de la Municipalité sur l'observation N° 3 du rapport de la COGEST portant sur l'exercice 2016 qui était pour le moins à l'époque perspicace, puisqu'il mentionnait les choses suivantes :

"L'augmentation des coûts de 95% entre 2009 et 2016, à plus de 21 millions en 2016, ne va pas pouvoir se poursuivre dans la durée sans des remises en question". Nous avons poursuivi avec des réflexions générales qui étaient regroupées dans l'observation n° 3, dont il peut donner extrait et il peut aussi donner la réponse de la Municipalité.

Ses questions sont les suivantes :

1. Quelles sont les communes qui ont accepté le budget pour le réseau d'accueil pour les enfants du Chablais, puisque nous savons que sur les 15 communes qui font partie de l'ARASAP, il y en a 13 qui l'ont refusées. Quelles sont les 2 communes qui l'ont accepté ?
2. Qu'a entrepris concrètement la Municipalité pour mettre en oeuvre l'observation N° 3 du rapport de la COGEST portant sur l'exercice 2016.

M. BELLWALD n'attend pas une réponse ce soir, mais souhaiterait avoir une réponse au prochain conseil.

Mme Maude **ALLORA**, municipale : en réponse à la question n°1, aucune ne l'a accepté formellement pour l'instant. Il a été renvoyé à l'Exécutif du CODIR de l'ARASAP. La prochaine séance est l'assemblée intercommunale du 21 novembre. En ce qui concerne l'observation n° 3, elle répondra au prochain conseil.

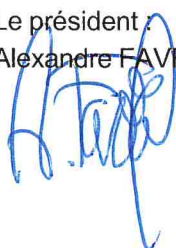
M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, remercie Mme ALLORA qui est également présidente du CODIR, il va donc répondre à sa place au nom de la Municipalité. A l'époque, la Municipalité était déjà inquiète de l'augmentation de ces coûts, et pour rappel, elle avait entrepris une démarche vis-à-vis de l'ensemble des associations intercommunales sur les démarches à entreprendre pour tenir les coûts, car l'ensemble des associations intercommunales dans lesquelles on se trouvait, avaient une tendance à augmenter leur taux. C'était valable aussi pour le stand de tir, l'ARASAP, etcc. On avait alors entamé cette discussion-là. Au niveau du réseau de l'accueil de jour, on est allé un peu plus loin puisque nous avons eu l'occasion d'avoir une réunion de syndics. Sur proposition, nous avons fait venir la personne qui exploitait à ce moment-là le réseau de notre région pour présenter une planification. Deux choses avaient été demandées : premièrement que cette planification n'en soit pas une, que chaque étape soit bien sous pesée et secondement de veiller et de mettre en place un système qui organise finalement une offre d'accueil de jour qui ne soit pas une offre de confort. Il ose le mot, car clairement, la part des syndics était de dire que cela doit répondre à des personnes qui en ont besoin mais pas à des gens qui peuvent s'organiser différemment. Là-dessus, il y a eu l'adhésion totale du comité de l'ARASAP qui a tout à fait suivi cette demande et les choses se sont bien passées ces dernières années, jusqu'au moment où nous avons reçu le dernier budget. Mme ALLORA y a d'ailleurs répondu.

Il n'y a plus d'intervention. Avant de conclure cette séance, **M. le Président** invite les personnes munies d'un titre de transport à se faire rembourser à passer vers l'Huissier pour remboursement. Il invite, malgré l'heure tardive, l'Assemblée au caveau communal, située sous l'Espace Graffenried pour boire un verre et échanger sur les débats fructueux de ce soir.

La séance est close à 23h47

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Alexandre FAVRE



La secrétaire :
Véronique DELADOEY





COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Réponse à l'interpellation de M. Jean-Marc Guillard (Entente aiglonne) déposée le 19 septembre 2019, relative au mandat de coaching de la division de conciergerie de la commune.

Dans son intervention, M. le Conseiller communal Guillard revenait sur une communication municipale concernant ses décisions prises lors de sa séance du 28 janvier 2019. Il y est mentionné qu'elle (la Municipalité) *«a donné mandat à une société spécialisée pour coacher la division de conciergerie de la commune»*.

La Municipalité répond, par la présente et de la manière suivante, aux questions de l'interpellateur :

1. Qu'entend la Municipalité par « division de conciergerie » ?

- *La Division de conciergerie est une entité administrative rattachée au Service Patrimoine bâti et environnement urbain. Elle regroupe le personnel de maintenance des bâtiments communaux (concierges, auxiliaires, etc.).*

2. Ce mandat est-il un résultat de l'audit de 2014 ?

- *Ce mandat n'est pas à proprement parlé un résultat de l'audit effectué en 2014. Il permet néanmoins également de répondre à certains points secondaires d'amélioration qui ressortaient de cet audit.*

3. En quoi consistent les prestations sous-traitées ?

- *Il ne s'agit pas de prestations sous-traitées. Le mandat consiste en un appui au chef de la division de conciergerie en matière de management et de gestion d'équipe (formation sur la conduite d'équipe efficace avec transfert de savoir-faire et savoir-être). Il permet également de renforcer l'esprit d'équipe en donnant aux collaborateurs de la division des outils de collaboration et une connaissance des outils de managements proposés.*

Dans les faits, il s'agit plutôt d'une formation RH faite au personnel de la division de conciergerie, réalisée sur site, plutôt qu'en déplaçant les collaborateurs dans les locaux du formateur. Le mandat s'est déroulé sur six mois, avec un suivi bi-

hebdomadaire des équipes sur le terrain, des entretiens avec le chef de division et avec la cheffe de service.

4. A combien s'élève le montant annuel de ce mandat ?

- *Le montant du mandat est fixé à CHF 18'000.- forfaitaire. Il est prévu de prélever ce montant sur le budget annuel de formation du personnel communal et son coût sera enregistré dans les comptes 2019.*

5. Tout ou partie du mandat est-il inclus dans les prix de location des salles ?

- *Compte tenu de son caractère RH et lié à la formation du personnel communal, son coût n'est pas intégré dans le prix de location des locaux communaux.*

D'une manière générale, le prix des locations de locaux communaux est plus un prix politique qu'économique : en effet, ces locaux sont tarifés de manière à en permettre l'accès à un maximum de monde, dont les sociétés locales. Il se peut donc que, selon les cas, le prix des locations ne couvre pas l'entier des coûts des locaux loués.

6. S'agit-il d'un premier pas vers la privatisation de la conciergerie de la commune?

- *Bien au contraire, s'agissant d'un mandat d'encadrement de l'équipe de concierges et de son chef en particulier, il semble évident que la volonté municipale est de renforcer l'efficacité de son administration et non de la démenteler. Une éventuelle externalisation des travaux de maintenance et de conciergerie des bâtiments communaux n'est pas à l'ordre du jour.*

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 21 octobre 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :		La Secrétaire :
 F. Borloz		 A. Décaillet



Parti socialiste
aiglon

Parti Socialiste Aiglon
C/o Murat Erdeniz
Chemin de Pautex 8
1860 Aigle

Aigle, le 17 octobre 2019

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Nos compagnons à quatre pattes ont un rôle social et affectif. Bien souvent ce sont des personnes âgées ou isolées qui ont sont propriétaires. Le fait de se balader avec leur compagnon leur permet de rencontrer des gens et d'échanger ne serait-ce qu'une courte parole avec eux.

Toutes fois, notre parti étant toujours à l'écoute de nos concitoyens, plusieurs de ceux-ci ont attiré notre attention sur le fait que la propreté de nos espaces publics laisse à désirer.

En effet trop souvent de déjections canines non ramassées par les propriétaires de chiens souillent nos espaces publics et notamment les zones piétonnes.

Etant conscient qu'une taxe communale ainsi qu'une taxe cantonale est exigée aux propriétaires de chiens, nous souhaitons vous poser les questions suivantes:

1. Combien de chiens sont t'ils déclarés dans notre commune ?
2. De quels moyens de contrôle dispose notre commune ?
3. Un retour à la médaille justifiant l'identité du chien ne serait-elle pas envisageable?
4. Quel est le revenu fiscal engendré par la taxe communal chiens en 2018 ?
5. La taxe chien communal suffit-elle par elle-même à couvrir les frais engendrés pour maintenir un niveau de propreté optimal de nos espaces publics?
6. La police exerce-t-elle des actions de prévention ou de répression contre les déjections canines sur la voie publique ? Si oui, Quels sont les outils de prévention et de répression ?

Nous sommes sûrs que nos questions retiendront votre meilleure attention.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs, les Municipaux, nos salutations les plus respectueuses.

Pour le PSA

Pierre Calore
Vice-Président/Secrétaire

Murat Erdeniz
Président



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Réponse à l'interpellation de M. Murat Erdeniz (PSA) déposée le 17 octobre 2019, relative aux incivilités canines.

Dans son intervention, M. le Conseiller communal Erdeniz revenait sur le rôle social et affectif positif, joué par nos compagnons à quatre pattes, mais également sur fait que la propreté de nos espaces publics laisse parfois à désirer, en raison de déjections canines non ramassées par les propriétaires de chiens et qui souillent nos espaces publics en général et les zones piétonnes en particulier.

La Municipalité répond, par la présente et de la manière suivante, aux questions de l'interpellateur :

1. Combien de chiens sont-ils déclarés dans notre commune ?

- La loi sur la police des chiens¹ stipule à son article 9 : « Tout propriétaire de chien annonce dans les deux semaines à la banque de données et à l'administration communale :
- a. toute acquisition d'un chien en indiquant sa provenance, soit le nom et l'adresse de la personne qui lui a cédé l'animal;
 - b. toute cession d'un chien en indiquant sa destination, soit le nom et l'adresse du nouveau détenteur;
 - c. tout changement d'adresse;
 - d. la mort de son animal. »

Par la « banque de données », on entend la base de données fédérale « Amicus » (www.amicus.ch). Cette base de données est alimentée, d'une part par les communes, qui gèrent les détenteurs de chiens et par les vétérinaires, d'autre part, qui gèrent les inscriptions de chiens une fois ceux-ci munis de puces. Un animal en provenance de l'étranger (donc en principe muni d'une puce étrangère) doit être annoncé par son propriétaire soit au vétérinaire ou directement à Amicus

A ce jour, 492 chiens sont inscrits à Aigle

2. De quels moyens de contrôle dispose notre commune ?

- Du fait de cette gestion multiple, il y a des différences entre la base de données fédérale et celle de la Commune (chiens répertoriés dans une base de données, mais pas dans l'autre, changement de propriétaire non annoncé, décès, etc.). L'office de la population, qui gère également cette population, effectue régulièrement des comparaisons entre ces deux bases

¹ Loi du 31 octobre 2006 sur la police des chiens (LPoC ; BLV 133.75)

de données. En 2019, il a dénombré 122 divergences qui sont en cours de régularisation. Un précédent contrôle, en 2017, avait permis de « régulariser » 150 chiens.

3. Un retour à la médaille justifiant l'identité du chien ne serait-elle pas envisageable ?

- Le système actuel d'enregistrement fonctionne globalement à satisfaction des parties prenantes. Réinstauré le port de la médaille n'apporterait pas d'améliorations notoires en matière de contrôles, les chiens étant déjà munis d'une puce. A l'inverse, il générerait des coûts supplémentaires, pour la fabrication et la gestion de ces médailles.

4. Quel est le revenu fiscal engendré par la taxe communal chiens en 2018 ?

- Au 31 décembre 2018, 507 chiens étaient inscrits auprès de la Commune. Sachant que l'impôt sur les chiens (chiffre 11 de l'arrêté d'imposition) s'élève à CHF 100.- par chien (auquel s'ajoute les CHF 100.- d'impôt cantonal), le revenu fiscal pour la Commune se monte à CHF 50'700.-. Ce montant devrait être perçu dans tous les cas ; seul l'impôt cantonal est supprimé pour les personnes touchant des prestations complémentaires (AVS, AI, ...).

5. La taxe « chien communal » suffit-elle par elle-même à couvrir les frais engendrés pour maintenir un niveau de propreté optimal de nos espaces publics ?

- Compte tenu de la charge administrative qu'engendrent les contrôles mentionnés au point 2, ainsi que la levée des ordures spécifiques (Robi-dogs) que les déjections canines induisent, on peut estimer que l'impôt sur les chiens couvre les coûts générés par nos amis à quatre pattes.

La question ne se pose toutefois pas en ces termes. L'impôt sur les chiens, comme son nom l'indique est un impôt et non une taxe. Il n'est donc pas affecté et n'est pas censé couvrir une dépense en particulier. L'impôt sur les chiens est un survivant des divers impôts sur le luxe payés au début du XX^{ème} siècle.

6. La police exerce-t-elle des actions de prévention ou de répression contre les déjections canines sur la voie publique ? Si oui, Quels sont les outils de prévention et de répression ?

- Aux termes de l'article 35 du Règlement communal de police du 30 septembre 2011, les membres du corps de police intercommunal du Chablais vaudois, sont autorisés à verbaliser les détenteurs de chiens ayant fait leurs déjections sur la voie publique. Toutefois, à moins de prendre sur le fait les propriétaires de chiens indécents, il faut reconnaître que les mesures de répression sont inexistantes. Concernant la prévention, aucune mesure spécifique, autre que la pose de poubelles à déjections canines, n'est prise par la Commune.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 28 octobre 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

F. Borloz



La Secrétaire :

A. Décaillet